



# RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

## MUSÉES DE LA COMMUNE DE MARSEILLE

### *Cahier n° 12 – Musée d'art contemporain* (Département des Bouches-du-Rhône)

Exercices 2012 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,  
a été délibéré par la chambre le 17 décembre 2021.



## TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE .....	4
1 PRÉSENTATION DU MUSÉE .....	6
1.1 Un musée créé en 1994 notamment pour répondre aux contraintes d'espace du musée Cantini.....	6
1.2 Une absence de projet scientifique .....	7
2 UN NIVEAU DE FRÉQUENTATION PARMIS LES PLUS BAS DES MUSÉES DE MARSEILLE.....	7
3 UN BÂTIMENT QUI A VIEILLI, DES TRAVAUX ENTREPRIS EN 2019.....	9
4 LA GESTION DES COLLECTIONS .....	10
4.1 Des collections qui se sont enrichies sur la période.....	10
4.2 Un taux de récolement des collections satisfaisant, une numérisation à poursuivre ....	11
ANNEXE .....	13

## SYNTHÈSE

Le musée d'art contemporain (MAC) de Marseille a ouvert ses portes en 1994. Il traduit la volonté de la ville de distinguer la gestion des collections d'art moderne (début du XX<sup>ème</sup> siècle jusqu'aux années 60) qui relève du musée Cantini, de celle des collections d'art contemporain (années 60 à nos jours) assurée par le MAC.

Le MAC gère un fonds intégrant des œuvres d'artistes de premier plan tels que Jean-Michel Basquiat, César, Victor Vasarely, Christo. Les œuvres de ces artistes ont été acquises avant la période examinée. La grande majorité du fonds est cependant constitué d'œuvres d'artistes à la renommée moindre. Entre 2012 et 2020, le coût de l'art contemporain a, en effet, largement freiné les acquisitions à titre onéreux et conduit à une certaine réorientation vers des vidéos moins coûteuses.

La fréquentation du musée se situe parmi les plus faibles des musées Marseillais. La comparaison avec d'autres établissements d'art contemporain en France et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas plus favorable au musée.

Le bâtiment, qui a vieilli depuis son ouverture, fait depuis 2019 l'objet de travaux visant notamment à remettre au goût du jour l'établissement. La réouverture du musée est prévue fin 2021, après presque trois ans de fermeture.

## INTRODUCTION

La chambre a inscrit à son programme 2021 l'examen des comptes et de la gestion de la commune de Marseille au titre des exercices 2012 et suivants. Ce contrôle porte sur la gestion des musées municipaux.

Par lettre en date du 4 janvier 2021, le président de la chambre a informé M. Payan, ordonnateur en fonctions, de l'ouverture de la procédure, de la composition de l'équipe de contrôle. Le même jour, le président de la chambre a également informé de ce contrôle, M. Gaudin et Mme Rubirola, anciens ordonnateurs, le préfet des Bouches-du-Rhône et le directeur régional des finances publiques.

L'entretien d'ouverture du contrôle s'est déroulé, le 28 janvier 2021 avec M. Payan.

Les entretiens de fin de contrôle se sont tenus le 16 juin 2021 avec M. Gaudin, le 17 juin 2021 avec M. Payan et le 23 juin 2021 avec Mme Rubirola.

Les observations provisoires de la chambre, arrêtées lors de sa séance du 12 juillet 2021, ont été adressées dans leur intégralité à M. Payan, ordonnateur en fonctions, et M. Gaudin, ancien ordonnateur.

La chambre a reçu la réponse de M. Payan le 29 octobre 2021, celle de M. Gaudin le 10 septembre 2021.

Après avoir examiné les réponses écrites qui lui sont parvenues et entendu les rapporteurs, la chambre a, dans sa séance du 17 décembre 2021, arrêté ses observations définitives reproduites ci-après.

## 1 PRÉSENTATION DU MUSÉE

### 1.1 Un musée créé en 1994 notamment pour répondre aux contraintes d'espace du musée Cantini

Le bâtiment du musée d'art contemporain (MAC) a été conçu à la fin des années 70 par un collectionneur privé<sup>1</sup>, pour y abriter sa collection personnelle. Après avoir abandonné le projet de présenter sa collection à Marseille, il a fait don du bâtiment à la ville qui a décidé, en 1992, de créer sur ce site un musée municipal. Celui-ci a été inauguré le 28 mai 1994 et a obtenu le label « musée de France » en 2003. Initialement, le musée tenait plus de la galerie, en ne présentant que des expositions temporaires. Ce n'est qu'à la fin des années 2000 que l'exposition de collections permanentes l'a transformé en musée plus classique.

En 2019, lors de la définition d'un nouveau zonage des musées visant notamment à une gestion administrative par pôle, le musée d'art contemporain a été intégré dans le pôle sud qui réunit, hormis le MAC, le musée des arts décoratifs, de la faïence et de la mode, le musée Cantini et la maison de l'artisanat et des métiers d'art.

Le MAC dispose d'une surface totale de 4 628 m<sup>2</sup> sur deux niveaux, dont une surface d'exposition de 2 050 m<sup>2</sup> (d'un seul tenant divisée en travées, sans surface spécifique et séparée pour les expositions temporaires), d'un centre de documentation, d'une salle de cinéma de 300 m<sup>2</sup>, d'espaces extérieurs, pour partie accessibles au public.

Il donne sur l'avenue de Hambourg qui présente une œuvre monumentale du « Pouce » de César et sur un jardin public qui accueille également des œuvres en extérieur.



Source : Musées de Marseille.

---

<sup>1</sup> Le Dr Gustav Rau, décédé en 2002, avait constitué en trente ans, avec l'acquisition de près d'un millier de peintures, sculptures et objets, la plus belle collection privée au monde après celle du baron Thyssen. Sa collection couvrait cinq siècles de peinture occidentale avec notamment 423 peintures, 238 sculptures et 91 objets. L'exposition intitulée « De Fra Angelico à Bonnard » en 2000 au musée du Luxembourg à Paris avait attiré 300 000 visiteurs. Il fit don de sa collection à l'UNICEF.

Si un certain nombre de communes telles que Lille, Saint-Étienne, Toulouse, Strasbourg, ou Nice ont fait le choix de réunir au sein d'un musée unique l'art moderne et l'art contemporain, Marseille a retenu une option différente. Le MAC couvre ainsi la période qui s'ouvre à partir de 1960, le musée Cantini couvrant, pour sa part, la période 1900-1960. Les contraintes d'espace du musée Cantini ont dicté ce choix. Les trois-quarts des collections du MAC proviennent ainsi de la collection du musée Cantini.

Le MAC n'est pas le seul lieu d'exposition d'art contemporain sur Marseille. Il s'y ajoute, au cœur du quartier de la Joliette, le fonds régional d'art contemporain (FRAC) qui a ouvert ses portes en 2013 dans le cadre du programme Marseille capitale européenne de la culture. La ville dispose, par ailleurs, d'un Fonds communal d'art contemporain (FCAC) situé à la Belle-de-Mai. Constitué en 1949, il soutient la création d'artistes émergents par une politique d'acquisition et inventorie près de 2 500 œuvres.

## **1.2 Une absence de projet scientifique**

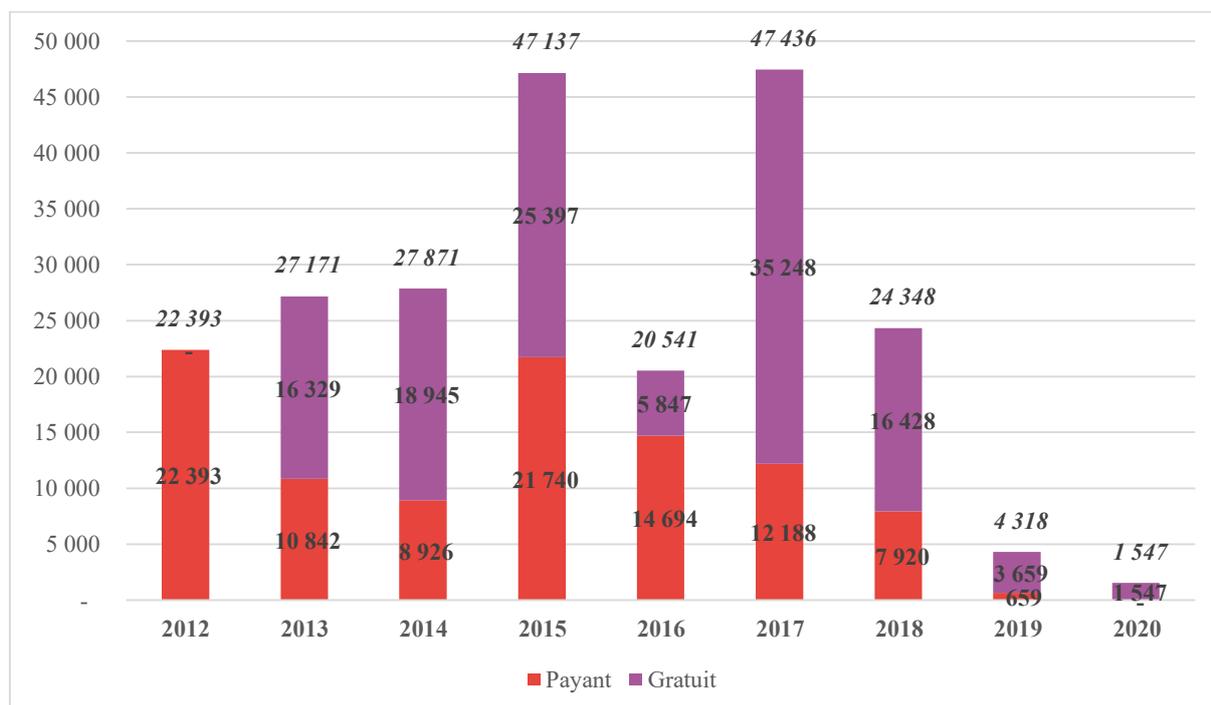
Le code du patrimoine prévoit que tout musée disposant du label « musée de France » doit élaborer un projet scientifique et culturel qui permet, à partir d'un état des lieux, de définir les grands axes de la stratégie de l'établissement et les moyens requis.

La proximité du musée Cantini et du musée d'art contemporain a été telle que fin 2008, les deux établissements ont été placés sous l'autorité d'un même conservateur en chef. La version du projet scientifique et culturel (PSC) disponible en 2008 était d'ailleurs un projet commun aux deux établissements. Depuis lors, le travail de rédaction n'a pas été finalisé et le MAC ne dispose pas d'un PSC en bonne et due forme.

## **2 UN NIVEAU DE FRÉQUENTATION PARMIS LES PLUS BAS DES MUSÉES DE MARSEILLE**

La fréquentation du MAC est parmi les plus faibles des musées de Marseille avec le musée des docks romains et le musée Grobet-Labadié.

**Graphique n° 1 : Fréquentation du MAC (nombre d'entrées payantes et gratuites)**



Source : ministère de la culture et commune.

Le niveau de fréquentation est également très inférieur à celui d'autres musées d'art contemporain. Sur Marseille, le FRAC attirait ainsi *in situ* 29 171 visiteurs en 2018 (27 274 en 2017).

**Tableau n° 1 : Comparaison de niveaux de fréquentation de musées d'art contemporain (en nombre de visiteurs)**

Musées	2017	2018
MAC Val de Marne	68 967	60 762
MAC Lyon	111 896	72 312
MAC Bordeaux	97 112	112 247
Carré d'art contemporain de Nîmes	53 355	30 409
MAC Marseille	47 436	24 348

Source : ministère de la culture.

Si l'on élargit la comparaison à des musées présentant des collections d'art moderne et contemporain, la situation du MAC n'est pas plus favorable. En 2018, le musée d'art moderne et contemporain de Saint-Étienne réalisait 60 662 entrées, celui de Strasbourg 155 419, les abattoirs de Toulouse 165 870, celui de Lille métropole 131 772 et le MAMAC de Nice 132 768.

Le niveau de fréquentation s'explique, pour partie, par les nombreuses périodes de fermeture durant la période examinée que ce soit pour des motifs techniques ou pour le retrait de la collection permanente afin de permettre l'installation d'expositions temporaires.

La localisation excentrée du musée, dans un quartier résidentiel et non touristique, est probablement une autre cause de moindre fréquentation.

La fréquentation est largement fonction du succès des expositions temporaires, qui peinent, pour la plupart, à trouver leur public. Le succès d'une exposition comme « Hip Hop » en 2017 ou « Warhol : Time Capsules » en 2015 accroît significativement les chiffres de fréquentation de l'année.

**Tableau n° 2 : Expositions temporaires du MAC de 2012 à 2020**

	Dates d'exposition	Entrées payantes	Entrées gratuites	Total des entrées
<i>The mediterranean approach</i>	17/02/12 au 20/05/12	1 930	3 137	5 067
<i>Jacques Villeglé</i>	22/06/12 au 16/09/12	1 390	4 383	5 773
<i>Édouard Levé</i>	05/10/12 au 20/01/13	2 012	3 556	5 568
<i>Le pont</i>	25/05/13 au 20/10/13	10 018	11 185	21 203
<i>Le MAC a 20 ans</i>	29/05/14 au 28/09/14	3 686	4 975	8 661
<i>Warhol : time capsules</i>	05/12/14 au 12/04/15	17 460	11 744	29 204
<i>Alfredo Jaar</i>	03/07/15 au 10/01/16	4 838	8 046	12 884
<i>Cody Choi</i>	08/04/16 au 28/08/16	2 955	3 620	6 575
<i>Théo Mercier</i>	28/09/16 au 29/01/17	488	1 379	1 867
<i>Hip Hop</i>	13/05/17 au 14/01/18	10 386	36 565	46 951
<i>Julien Prévieux</i>	26/09/18 au 03/02/19	2 703	8 489	11 192
<i>Quel amour</i>	10/05/18 au 02/09/18	4 018	8 041	12 059

Source : commune.

### **3 UN BÂTIMENT QUI A VIEILLI, DES TRAVAUX ENTREPRIS EN 2019**

Le MAC, qui a ouvert ses portes en 1994, n'a fait l'objet que d'un entretien à minima. Le document préparatoire au PSC faisait état en 2008 de différents problèmes : une usure rapide des stores extérieurs et leur absence de maintenance, la dégradation de certaines vitres, l'obsolescence du matériel de surveillance, la vétusté des espaces d'accueil des publics et des personnels, une climatisation inadaptée et défaillante, etc.

En 2012, un problème de climatisation avait ainsi conduit à l'évacuation d'une partie des œuvres. L'exposition « Time capsul » d'Andy Warhol de 2015 avait nécessité l'installation de déshumidificateurs et la transmission régulière des informations au prêteur américain.

La configuration même du musée, ne permet pas d'accueillir, hormis dans le hall, les œuvres monumentales d'art contemporain, trop volumineuses pour les travées.

**Tableau n° 3 : Travaux réalisés au sein du MAC entre 2012 et 2019 (en €)**

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
0	175 098	62 083	40 267	9 158	10 909	274 598	147 221

Source : commune.

La fermeture définitive du musée et/ou son déménagement ont été plusieurs fois envisagés depuis sa création. L'idée d'installer le musée à la Vieille Charité lancée en 2014, n'a finalement pas abouti compte tenu du coût et des contraintes architecturales d'un tel projet. S'y est dès lors substitué le projet d'une rénovation du bâtiment existant, moins onéreuse, mais qui ne résoudra pas les problèmes structurels de l'établissement (place limitée pour les œuvres monumentales, éloignement).

Une délibération du 26 juin 2017 a ainsi fait état de la vétusté et non-conformité du bâtiment et de la nécessité de réaliser des études climatologiques et des travaux en urgence. Les travaux, qui concernent uniquement la partie exposition et le hall du musée (hors bureaux, bibliothèque et cinéma), d'un montant initial de 4,5 M€ (études et travaux) acté en 2018 ont été finalement portés à 4,74 M€ en 2020 suite à la découverte de la nécessité de prévoir des micropieux au niveau du hall d'entrée. Cette opération de restructuration est financée principalement par une subvention du conseil départemental de 3 M€ et minoritairement par la ville.

Le musée a été fermé pour la réalisation des études et travaux à compter de début 2019. Un retard dans la mission d'étude et la découverte de traces d'amiante ont conduit à un report du chantier au mois d'octobre pour une durée d'environ 10 mois.

## 4 LA GESTION DES COLLECTIONS

### 4.1 Des collections qui se sont enrichies sur la période

Le MAC gère un fonds de 1311 items dont 1104 proviennent du fonds Cantini, 2 du musée des Beaux-Arts et 205 du MAC. Ce fonds compte des œuvres d'artistes de premier plan tels que Jean-Michel Basquiat, César, Victor Vasarely, Christo, Niki de Saint-Phalle. La grande majorité des œuvres est cependant attribuée à des artistes d'une renommée moindre.

Le taux d'exposition lors du dernier accrochage était de 11 %. La majorité des œuvres est constituée d'installations de grand volume dont la mise en œuvre au sein des espaces d'exposition nécessite une surface importante. Un grand nombre de pièces sont de plus constituées de matériaux fragiles ne pouvant être constamment soumis aux variations de luminosité et d'hygrométrie : photographies, dessins, estampes, œuvres constituées de matériaux organiques par exemple. Les travaux actuellement en cours vont cependant permettre augmenter le nombre d'œuvres présentées au public. Le projet d'accrochage, à l'horizon de la réouverture, prévoit l'installation de 130 à 140 œuvres.

Les collections se sont enrichies sur la période. Relativement peu d'acquisitions à titre onéreux ont été réalisées du fait du budget disponible et du prix des œuvres d'art contemporain. Le musée s'est adapté à ce contexte en acquérant des œuvres vidéo, moins chères. Le MAC est cependant l'un des musées municipaux qui achète le plus d'œuvres.

**Tableau n° 4 : Œuvres acquises par le MAC entre 2012 et 2020**

Année	Œuvre et artiste	Prix en €
2012	The small illusion, B Chouvellon	12 000
2012	Time zone, Berdager / Pejus	8 000
	Zineb sedira, K Mennour	20 000
2016	Untitled (io posso trovare fantasia dove c'è nessuno), P Friedl	30 000
2018	The dust channel, Vidéo digitale, R Rosen	72 000
	Tirer la langue, M Quer	10 000
2019	Les inconnus connus inconnus, J Prévieux	12 360
2020	Reflecting memory / Réfléchir la mémoire, Vidéo, K Attia	71 400

Source : commune.

Au-delà des achats les collections ont bénéficié de nombreux dons d'artistes (cf. Annexe), qu'il s'agisse de peintures, dessins, vidéos ou encore performances.

Les œuvres des musées sont régulièrement prêtées pour être exposées dans d'autres établissements dans le cadre d'expositions temporaires ou dans des administrations (lieux accueillant le public, bureaux). Les œuvres du MAC sont essentiellement prêtées dans le cadre d'expositions. Sur la période 2017-2020, 60 prêts ont été réalisés dont un seul concerne une mairie d'arrondissement pour quelques jours seulement. Les œuvres sont prêtées à des musées situés sur le territoire national mais également à l'international (17 prêts sur la période 2017-2020).

## 4.2 Un taux de récolement des collections satisfaisant, une numérisation à poursuivre

(1) L'article L. 451-2 du code du patrimoine dispose que « *les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans* ». Le récolement consiste à vérifier périodiquement la présence des objets inscrits à l'inventaire. Il permet de déterminer si des objets ont disparu, à la suite d'un vol ou d'une destruction et doit concerner aussi bien les objets exposés que ceux conservés en réserve, affectés ou reçus en dépôt. La responsabilité du récolement incombe à la personne morale propriétaire des collections. Les opérations de récolement sont réalisées par les professionnels compétents, sous l'autorité du chef d'établissement.

(2) Plusieurs textes régissent les modalités de récolement dont l'arrêté du 25 mai 2004 qui fixe le point de départ des échéances décennales précédemment évoquées. En 2014, un premier récolement des collections devait donc être effectif. Si le plan de récolement 2010 affirmait respecter cette échéance, il n'en a rien été. Selon le procès-verbal de récolement 2020, 78 % des 1311 items du MAC avaient été récolés.

Les travaux de numérisation sont réalisés par la conservation du patrimoine des musées (CPM) dans le cadre d'un marché de prestations. Fin 2020, 579 œuvres du MAC disposaient au moins d'une image dans le cadre des campagnes de numérisation.

## **ANNEXE**

Annexe. Entrées à l'inventaire de 2012 à 2020 .....	14
---	----

## Annexe. Entrées à l'inventaire de 2012 à 2020

n° inventaire		Artiste	Objet	Collection	Prix	Don	date d'acquisition	
2020	2	1	Mercadier	photo	MAC		oui	01/02/2019
2020	3	1	Blanckart	photo	MAC		oui	20/09/2018
2020	4	1	Wurm	Performance	MAC		oui	22/06/2020
2020	4	2	Wurm	Performance	MAC		oui	22/06/2020
2020	4	3	Wurm	Performance	MAC		oui	22/06/2020
2020	4	4	Wurm	Video	MAC		oui	22/06/2020
2020	4	5	Wurm	Video	MAC		oui	22/06/2020
2020	4	6	Wurm	Video	MAC		oui	22/06/2020
2020	4	7	Wurm	Video	MAC		oui	22/06/2020
2020	4	8	Wurm	Video	MAC		oui	22/06/2020
2020	4	9	Wurm	Video	MAC		oui	22/06/2020
2020	4	10	Wurm	Video	MAC		oui	22/06/2020
2020	4	11	Wurm	Video	MAC		oui	22/06/2020
2019	1	1	Belouaar	Dessin	MAC		oui	09/02/2018
2019	2	1	Hutchinson	Photomontage	MAC		oui	20/09/2018
2019	3	1	Vincent	Dessin	MAC		oui	20/09/2018
2019	5	1	Jaar	Néon	MAC		oui	08/08/2019
2019	7	1	Prévioux	Photo	MAC	3 090		09/01/2020
2019	7	2	Prévioux	Photo	MAC	3 090		09/01/2020
2019	7	3	Prévioux	Photo	MAC	3 090		09/01/2020
2019	7	4	Prévioux	Photo	MAC	3 090		09/01/2020
2018	10	1	Rosen	Video	MAC	72 000		24/10/2017
2018	11	0	Mercier	Installation	MAC		oui	25/06/2018
2018	11	1	Mercier	Installation	MAC		oui	25/06/2018
2018	11	2	Mercier	Installation	MAC		oui	25/06/2018
2018	11	3	Mercier	Installation	MAC		oui	25/06/2018
2018	11	4	Mercier	Installation	MAC		oui	25/06/2018
2018	11	5	Mercier	Installation	MAC		oui	25/06/2018
2018	11	6	Mercier	Installation	MAC		oui	25/06/2018
2018	11	7	Mercier	Installation	MAC		oui	25/06/2018
2018	11	8	Mercier	Installation	MAC		oui	25/06/2018
2018	11	9	Mercier	Installation	MAC		oui	25/06/2018
2018	11	10	Mercier	Installation	MAC		oui	25/06/2018
2018	11	11	Mercier	Installation	MAC		oui	25/06/2018
2018	12	1	Quer	Installation	MAC	10 000		17/11/2018
2016	13	1 à 16	Bellissen	Dessins	MAC		oui	23/01/2017
2016	15	1 à 12	Chaton	papier	MAC		oui	12/05/2016
2016	16	1	César	Sculpture	MAC		oui	11/04/2014
2016	17	1	Friedl	Néon	MAC	30 000		06/07/2016
2016	18	1 à 14	Nava	Affiches	MAC		oui	26/06/2019
2016	19	1	Gesimar	Installation	MAC		oui	10/02/2020
2013	11	1	Plossu	photo	MAC		oui	10/01/2013
2012	2	1	Sedira	Video	MAC	20 000		16/05/2012
2012	3	1	Berdaguer	Video	MAC	8 000		23/05/2012
2012	6	1	Chouvellon	Drapeau	MAC		oui	28/02/2012
2012	6	2	Chouvellon	Drapeau	MAC		oui	28/02/2012
2012	6	3	Chouvellon	Drapeau	MAC		oui	28/02/2012
2012	6	4	Chouvellon	Drapeau	MAC		oui	28/02/2012
2012	6	5	Chouvellon	Drapeau	MAC		oui	28/02/2012
2012	6	6	Chouvellon	Drapeau	MAC		oui	28/02/2012
2012	6	7	Chouvellon	Drapeau	MAC		oui	28/02/2012

Source : CRC, d'après donnée commune (inventaires 2012 à 2020).





Les publications de la chambre régionale des comptes  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
sont disponibles sur le site :

[www.ccomptes.fr/fr/crc-provence-alpes-cote-dazur](http://www.ccomptes.fr/fr/crc-provence-alpes-cote-dazur)

**Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur**

17 rue de Pomègues

13295 Marseille Cedex 08

[pacagrefe@crtc.ccomptes.fr](mailto:pacagrefe@crtc.ccomptes.fr)

[www.ccomptes.fr/fr/crc-provence-alpes-cote-dazur](http://www.ccomptes.fr/fr/crc-provence-alpes-cote-dazur)

Chambre régionale  
des comptes

Provence-Alpes-Côte d'Azur



Marseille, le 20 JUIN 2022

**LE PRÉSIDENT**

Dossier suivi par : Bérénice BAH, greffière  
T 04 91 76 72 65  
[pacagrefe@crtc.ccomptes.fr](mailto:pacagrefe@crtc.ccomptes.fr)

Réf. : GREFFE/BBA/LB/n° 2022-0795

Contrôle n° 2021-0025 et n° 2021-0150 à 2021-0160

Objet : rapport d'observations définitives

P.J. : 12 rapports d'observations définitives

Recommandé avec accusé de réception  
2C 151 920 2973 9

à

**Monsieur Benoît PAYAN**  
Maire de la commune de Marseille  
Hôtel de Ville  
Place Daviel  
13233 MARSEILLE CEDEX 20

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les 12 rapports comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion des musées de la commune de Marseille pour les exercices 2012 et suivants ainsi que les réponses qui y ont été apportées.

Je vous rappelle que ces documents revêtent un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à leur communication à votre assemblée délibérante. Il conviendra de les inscrire à l'ordre du jour de sa plus proche réunion, au cours de laquelle ils donneront lieu à débat. Dans cette perspective, les rapports et les réponses seront joints à la convocation adressée à chacun de ses membres.

Dès la tenue de cette réunion, ces documents pourront être publiés et communiqués aux tiers en faisant la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

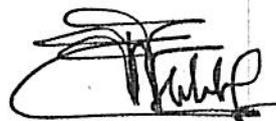
En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Par ailleurs, je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R. 243-17 du code précité, les rapports d'observations et les réponses jointes sont transmis au préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ainsi qu'à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône.

Enfin, j'appelle votre attention sur le fait que l'article L. 243-9 du code des juridictions financières dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Il retient ensuite que « ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9 ».

Dans ce cadre, vous voudrez bien notamment préciser les suites que vous aurez pu donner aux observations et aux recommandations qui sont formulées dans les rapports d'observations, en les assortissant des justifications qu'il vous paraîtra utile de joindre, afin de permettre à la chambre d'en mesurer le degré de mise en œuvre.



**Nacer MEDDAH**